

81

Commission permanente

Séance du 10 juin 2024



Rapporteur : M. MORAZIN

49543

24 - Sport

Accord de gratuité pour l'utilisation du stade Robert Poirier

Le lundi 10 juin 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h51.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 septembre 2018 portant sur la modification du règlement public d'usage, de la convention de mise à disposition et de la grille tarifaire pour le stade d'athlétisme Robert Poirier ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 septembre 2022 portant modification de la grille tarifaire du stade d'athlétisme Robert Poirier ;

Expose :

L'exploitation du stade Robert Poirier implique une utilisation hebdomadaire répartie entre les établissements scolaires (utilisation de 25 % des créneaux), les universités (25 % des créneaux) et le mouvement sportif (50 % des créneaux).

La grille tarifaire prévoit la gratuité d'accès dans deux cas particuliers :

- pour des athlètes sélectionnés selon des critères de performance ;
- pour des initiatives favorisant l'inclusion et alignées sur les politiques du Département.

Le Département a été sollicité afin d'accorder la gratuité d'utilisation du stade Robert Poirier pour le projet suivant :

La ligue de Bretagne d'athlétisme organise le mardi 25 juin, en collaboration avec France Travail et le Stade Rennais Athlétisme, une opération nommée « Du stade vers l'emploi ». Celle-ci regroupe une centaine de recruteurs et demandeurs d'emplois autour d'une initiation à l'athlétisme le matin, d'un repas le midi et d'un job dating l'après-midi. Cette manifestation est prévue de 8 h à 17 h. La gratuité accordée selon la grille tarifaire équivaut à une valorisation de 55 euros.

Décide :

- d'accorder la gratuité d'accès au stade Robert Poirier pour l'opération « Du stade vers l'emploi » organisée par la ligue de Bretagne d'athlétisme le 25 juin 2024.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 juin 2024

ID : CP20242413

Pour extrait conforme